



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Discours

Mme Zeina HILAL
Chargée de Programme
Programme de Partenariat entre hommes et
femmes, Union interparlementaire (UIP)

Réseau des compétences électorales
francophones (RECEF)
20 et 21 mars 2018, Antananarivo,
Madagascar

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je me joins à vous depuis le siège de l'Union interparlementaire à Genève. Je vous remercie pour votre invitation et je suis ravie de pouvoir contribuer à vos travaux, malgré la distance qui nous sépare.

L'Union interparlementaire a été créée en 1889, c'est la plus ancienne des organisations multilatérales. Elle regroupe aujourd'hui 178 parlements à travers le monde.

L'UIP est fondée sur la conviction selon laquelle le dialogue entre les représentantes et représentants du peuple est essentiel à la sauvegarde de la paix et à la poursuite de la justice et du bien-être de toutes et tous.

Bien entendu, lors de sa création, l'UIP était exclusivement composée d'hommes, à l'image des parlements de l'époque. Mais depuis, l'organisation est devenue une pionnière de l'égalité entre femmes et hommes. Dès 1997, les membres de l'UIP ont adopté la Déclaration universelle sur la démocratie, qui stipule qu'« Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques ».

Si l'UIP s'est donné pour mission depuis de longues années de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en politique, un nouveau pas a été franchi lorsque l'objectif de la parité a été inscrit dans une récente résolution. Cette résolution, adoptée en octobre 2016 « exhorte les parlements à fixer une échéance pour atteindre l'objectif d'une représentation d'au moins 30 pour cent de femmes dans les parlements et à fixer une autre échéance pour le moment où cette proportion devra atteindre 50 pour cent ».

Au-delà de l'égalité en nombre, l'UIP promeut la participation effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux travaux parlementaires, mais aussi à renforcer la capacité du parlement, en tant qu'institution, à faire progresser l'égalité à tous les niveaux et dans toutes les domaines – familial, social, politique et économique.

C'est un vaste programme, mais il s'avère essentiel. Car le Parlement a un rôle fondamental, en tant que modèle pour la société et en tant que moteur de transformation sociale, pour garantir l'égalité entre femmes et hommes et les droits fondamentaux des femmes.

Tout cela pour vous dire que nous gardons un œil attentif sur la participation des femmes dans les parlements. Chaque année, nous publions un rapport à ce sujet et le dernier en date est paru à l'occasion de la Journée internationale de la femme il y a quelques jours. Intitulé *Femmes au parlement en 2017 : Regard sur l'année écoulée*, le rapport fait un état des lieux de la représentation des femmes, analyse les progrès et les reculs enregistrés et présente des bonnes pratiques observées.

Quelle est donc la situation de la participation des femmes dans les parlements?

Aujourd'hui, de par le monde, la proportion des femmes parlementaires est de 23.4%. Autrement dit, sur 4 parlementaires, une seule est une femme. Cette faible proportion est aggravée par le fait que le progrès annuel que l'on peut enregistrer est en stagnation. En 2017, le progrès n'était que de 0,1 point de pourcentage. A ce rythme, il faudrait attendre 250 ans pour voir la parité s'instaurer.

Assez de mauvaises nouvelles ! Tournons-nous vers quelques points plus positifs.

D'abord, il faut noter que la proportion des femmes dans les parlements a doublé au terme des 30 dernières années.

En 2017, les femmes ont obtenu de meilleurs résultats aux élections comparé avec les années précédentes. Elles ont en effet remporté 27% de l'ensemble des sièges à pourvoir en 2017 contre 22% en 2016.

Il y a eu en 2017 un nombre record de femmes candidates dans plusieurs pays. Toutes n'ont pas gagné mais ces nombreuses candidatures montrent l'engagement grandissant des femmes.

Il y a aujourd'hui de par le monde plus de chambres parlementaires (67) ayant au moins 30% de femmes que de chambres parlementaires ayant moins de 10% de femmes (39).

Nous avons également noté en 2017 une évolution des normes sociales et culturelles qui entravent l'entrée des femmes en politique en cantonnant les femmes à une activité domestique. Nous notons ainsi un progrès dans la participation des femmes dans le Pacifique.

Autre bonne nouvelle, nous savons aujourd'hui quelles mesures sont les plus à même de permettre d'accroître la participation des femmes.

Alors, si vous le voulez bien, explorons ensemble les mesures incitatives visant la parité et penchons-nous sur leurs résultats.

A l'heure où nous parlons, plus de 120 pays utilisent des quotas pour accroître la participation des femmes lors de leurs élections parlementaires. Les quotas

restent le dispositif principal utilisé pour faciliter l'accès des femmes au parlement. Et nos données sur l'efficacité de telles mesures sont sans équivoque.

Ainsi, en 2017, les pays ayant appliqué des quotas lors de leurs élections législatives ont permis à ce que 30% des sièges soient remportés par des femmes, contre seulement 15% dans les pays sans quotas, soit la moitié.

Les systèmes électoraux influent également sur les perspectives de succès des femmes aux élections. Les femmes restent un peu plus nombreuses à être élues au scrutin proportionnel (27,2 %) qu'au scrutin majoritaire (26,7 %), et c'est là une tendance qui se renforce encore lorsque le système proportionnel est combiné à un quota de candidates prévu par la loi. Nous notons que les quotas sont plus fréquemment intégrés aux lois électorales que par le passé, ce qui confirme combien il est important de disposer d'un cadre juridique pour l'égalité des sexes en politique.

Autre constatation intéressante, nous avons observé une forte influence entre pays voisins quand il s'agit d'adopter des quotas. En Amérique Latine par exemple, il y a maintenant 8 pays qui appliquent des quotas électoraux visant la parité (quotas de 40 à 50% de femmes). Aussi, la loi française sur la parité s'appliquant à tous les territoires d'outre-mer français, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie, ces derniers servent de modèle dans leurs régions respectives.

Cela dit, nous savons aujourd'hui que pour être efficaces, les quotas doivent être ambitieux, détaillés et accompagnés de mécanismes de mise en œuvre forts tels que des sanctions de rejet de liste en cas de non-conformité.

Nous savons également que si les quotas ne sont pas accompagnés d'autres mesures, leur impact restera limité et leur effet dans la durée incertain. Les programmes de renforcement des capacités des candidates, la limitation des dépenses de campagne, la sensibilisation des électeurs et électrices restent autant de mesures importantes pour amplifier et pérenniser l'effet des quotas.

A un autre niveau, il est également essentiel que les institutions parlementaires soient des lieux ouverts aux femmes, et je dirai même des lieux accueillants pour les femmes, des lieux où les femmes peuvent et veulent travailler et apporter leur contribution.

Pour cela, les parlements doivent être des institutions sensibles au genre et exemptes de toutes formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes.

En 2012, les membres de l'UIP ont adopté un Plan d'action pour les parlements sensibles au genre. Ce Plan définit un parlement sensible au genre comme étant un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes de travail et son action. C'est un parlement qui s'efforce dans son travail, de promouvoir l'égalité des sexes. C'est un parlement où il n'y a pas d'obstacles – qu'ils soient matériels, structurels ou culturels – à la pleine

participation des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes, qu'il s'agisse des élus ou du personnel. C'est donc un parlement moderne, qui reflète les exigences d'une société moderne et y répond. Enfin, c'est aussi un parlement plus efficace et plus légitime.

Le Plan d'action pour les parlements sensibles au genre a été conçu pour appuyer les parlements dans leurs efforts pour devenir des agents de changement et défendre l'égalité des sexes. Il présente des stratégies diverses et adaptables au niveau national dans sept domaines d'action en faveur de la sensibilité au genre.

Le Plan d'action est accompagné par un outil d'auto-évaluation que nous avons mis au point pour soutenir les parlements dans leurs efforts de sensibilité au genre. Je sais que vous discutez d'outils de ce genre et je suis heureuse de vous présenter notre méthode d'évaluation en exemple.

L'auto-évaluation est un processus qui doit être mené par les parlements eux-mêmes auxquels nous proposons une méthodologie basée sur :

- le débat à travers une série de questions proposées ;
- l'inclusivité par le biais de groupes de travail composés d'hommes et de femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire ;
- des données concrètes et des documents de références ;
- la mise en place d'un plan d'action ;
- la mise en œuvre du plan d'action, le suivi et l'évaluation des progrès.

L'auto-évaluation se base sur des questions concernant la présence des femmes au parlement et les postes qu'elles y occupent, le cadre juridique et politique existant, les mécanismes d'intégration de l'égalité dans les travaux du parlement, la culture de l'institution, le partage de la responsabilité de l'égalité des sexes entre tous les parlementaires, et le rôle des partis politiques et du personnel parlementaire.

Je vous invite à consulter le site web de l'UIP pour de plus amples informations sur cet outil et vous y trouverez aussi toutes nos publications et résolutions évoquées dans mon discours.

Je vous souhaite bonne continuation dans vos travaux !